

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 93.037

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 26 Mars à 20 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

**DATE DE CONVOCATION**

17 Mars 1993

**DATE D'AFFICHAGE**

17 Mars 1993

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints  
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER  
M. GUEZENNEC par M. SABATHIER  
M. MUSSETTI par M. LE GUEUT  
M. BERLAND par M. BOISNARD  
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

**ABSENTS- EXCUSES** :

MM. ALONSO et BARRIERE

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 30

**OBJET** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES SECOURISTES DE LA PROTECTION CIVILE - SECTEUR DE ROYAN PRESQU'ILE D'ARVERT

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 6.000 F à L'ASSOCIATION DES SECOURISTES DE LA PROTECTION CIVILE -Secteur de ROYAN Presqu'île d'ARVERT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la demande de Madame la Présidente de l'Association des Secouristes de la protection civile -Secteur de ROYAN Presqu'île d'ARVERT.
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'allouer une subvention de 6.000 F (Six mille francs) à l'Association de la Protection Civile -Secteur ROYAN Presqu'île d'ARVERT.
- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 951.9 Article 657 du Budget de l'exercice 1993.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 1er Avril 1993  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint